

## Interventions et discussion sur le point 1

M. Vignon remarque que 70 000 € seront retirés en investissement sur la Place Berlioz et demande si d'autres investissements ne seront pas terminés en fin d'année ?

M. le Maire répond que oui : le matériel d'aspiration des déchets, la tranche expérimentale du château qui restera en reste à réaliser, la place Berlioz qui démarrera début 2019, le bassin de rétention des Millerets qui accueillera les eaux du Biel en devenant bassin d'infiltration. Le syndicat mixte Bièvre Valloire Hydraulique est en cours de fusion pour devenir un grand syndicat, le SIRRA, avec une subvention du département à laquelle pourra peut-être prétendre la ville. M. le Maire préfère attendre la mise en place de ce syndicat pour voir ce qu'il est possible de faire. Il précise que des petites sommes prévues ne seront également pas utilisées (défense incendie, matériel salle des fêtes).

M. Vignon s'interrogeait sur la nécessité de l'emprunt mais il conclut qu'au vu des restes à réaliser, il est nécessaire.

M. le Maire confirme et explique que la ligne de trésorerie est nécessaire du fait des retards de paiement concernant les recettes de l'Etat.

Mme Magnea demande le détail du compte 7588. (*Autres produits de gestion courante*)

M. le Maire lui dit qu'il ne l'a pas, il s'agit des assurances.

Mme Magnea demande s'il y a eu des suites sur le conflit du Pré de la Chère.

M. le Maire précise que suite à des demandes complémentaires la transaction n'a malheureusement pas été signée. Pour le reste des assurances, il précise de tête : dégradations de mobilier urbain avenue Foch, avenue de Verdun, feu de l'avenue Aristide Briand, potelets, incivisme à la salle des fêtes...